



Intervention de la CGT Educ'action sur le dispositif des EAP 2 (Etudiants Apprentis Professeurs)

CTM du 4 novembre 2015

Lorsque le dispositif EAP (Emploi Avenir Professeurs) avait été présenté, la CGT s'était prononcée contre, considérant qu'il était peu formateur mais surtout qu'il était une nouvelle utilisation de contrats précaires. Pour la CGT, il était inacceptable que l'entrée dans le métier se fasse par la précarité.

De plus, ce dispositif ne semble pas avoir fait ses preuves à en juger le rapport de l'IGN.

Aujourd'hui, vous nous présentez la mise en œuvre du nouveau dispositif par apprentissage.

La CGT Educ'action s'oppose à ce nouveau dispositif.

En effet, il ne réglera pas mieux les problèmes de recrutement, surtout avec 1028 apprenti-e-s ! et n'améliora pas la formation des personnels.

La CGT Educ'action continue de revendiquer que le concours soit placé au niveau Licence, et que la formation soit ensuite de deux années, sous statut de fonctionnaire stagiaire, avec une entrée progressive dans le métier : une formation donc à la fois théorique et sur le terrain, qui doit s'adresser à l'ensemble des stagiaires.